

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

SOMMAIRE

ETAT DES LIEUX

- I - Contexte économique**
- II - Contexte national**
- III - Contexte local**
- IV - Ressources humaines**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- I - Indicateurs et informations sur la dette**
- II - Recettes de fonctionnement**
- III - Bases d'imposition**
- IV - Dépenses de fonctionnement**
- V - Recettes et dépenses d'investissement**
- VI - Evolution des dépenses d'équipement et de l'épargne**
- VII - Evolution du besoin de financement**

ELEMENTS DE PROSPECTIVE FINANCIERE (2021-2026)

- I - Projections de l'encours et de l'annuité de la dette**
- II - Besoins pour les années à venir – Fonctionnement / Investissement**
- III - Simulation de fiscalité**
- IV - Prospective pour l'épargne et l'emprunt**

PROSPECTIVE PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT (2021-2026)

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

INTRODUCTION

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements, le niveau de la dette et son évolution, les taux d'imposition. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit aussi comprendre la présentation de la masse salariale ainsi que la structure des effectifs et leur évolution.

Un exemplaire doit être adressé au représentant de l'État et il doit être publié.

ETAT DES LIEUX

I – CONTEXTE ECONOMIQUE

CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

La conjoncture internationale reste marquée par les incertitudes : le regain de l'inflation associé à la situation internationale complexe, guerre en Ukraine et tension entre la Chine et les USA, ne favorise pas la prévisibilité des situations économiques. La situation actuelle est souvent comparée au 1^{er} choc pétrolier de 1973.

En 2022, l'inflation a atteint un niveau inédit depuis 40 ans, résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières et des coûts énergétiques. Le retour de l'inflation génère de grandes tensions sur les économies, elle renchérit les coûts d'investissement mais provoque aussi des tensions sur le coût du travail, les salariés n'acceptant pas la baisse de leur pouvoir d'achat.

Du point de vue monétaire les banques centrales ont durci les conditions financières (renchérit le coût du crédit) pour rééquilibrer l'offre et la demande de crédit et ainsi réduire les tensions inflationnistes. Cette situation est commune à l'ensemble des économies développées. Bien sûr, ces mesures ont un impact budgétaire direct sur les équilibres nationaux en renchérissant le financement des déficits et accroissant le coût des investissements.

Face à cette situation incertaine les consommateurs ont plutôt puisé dans leur épargne pour financer une consommation qui reste importante. De façon concomitante, certains gouvernements ont mis en place des boucliers tarifaires de façon à limiter l'impact de la hausse des prix de l'énergie. La dynamique de l'emploi reste, d'une façon surprenante, très bien orientée, les économies développées connaissent des niveaux de chômage historiquement bas. Cette situation paradoxale permet à la conjoncture économique de rester stable et, pour l'instant, d'éviter une récession économique marquée à l'échelle mondiale par un décrochage violent.

Il n'en reste pas moins que l'Europe, du fait de sa proximité avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes est très affectée par les répercussions économiques de la guerre. Cette situation, qui n'a pas pour l'instant abouti à une crise économique grave, renforce cependant les éléments d'incertitude. En effet, la poursuite du conflit, ses conséquences sur les coûts des matières premières et énergétiques ne permettent pas d'anticiper sereinement l'avenir économique du continent. Si l'on rajoute à cela les inconnues liées au changement climatique, dont les effets sont de plus en plus visibles, il apparaît clairement que nous entrons dans une période d'instabilité.

La Chine a mis fin à sa politique Zéro Covid, elle poursuit, dans les incertitudes géostratégiques actuelles son rôle d'usine du monde et la réouverture de son économie pourrait stabiliser les chaînes d'approvisionnement des autres économies. La croissance chinoise est néanmoins, elle aussi, impactée par le renchérissement des coûts qui pourrait encore s'accélérer du fait de sa propre dynamique.

Aux USA, la réserve fédérale a relevé plusieurs fois le taux des fonds fédéraux. En conséquence l'inflation a reflué à 6,5% en décembre. Les nouveaux programmes fédéraux d'incitation à la relocalisation des investissements industriels produisent leurs effets et la croissance économique reste solide avec, là encore, un taux de chômage historiquement bas.

En zone euro

L'année 2022 a été marquée par la crise énergétique et ses conséquences inflationnistes. La zone euro a fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, à la fois pour sortir de la dépendance russe mais aussi pour tenter de limiter la hausse des coûts d'approvisionnement. Si les prix de l'énergie semblent être revenus à ce qu'ils étaient avant la crise ukrainienne, leur volatilité reste sujette à d'importants mouvements liée à la conjoncture.

Jugeant la hausse de l'inflation plutôt durable, la Banque Centrale Européenne (BCE) a commencé à remonter ses taux dès juillet (*50 points de base*) suivi de deux hausses en septembre et octobre (*75 points de base*) et une dernière en décembre (*50 points de base*). Ainsi les taux directeurs s'établissaient fin 2022 entre 2 et 2,75 % ce qui représente une hausse très significative du coût de refinancement des crédits bancaires.

L'inflation a atteint 10,6 % en octobre 2022 pour s'infléchir en fin d'année à 9,2 %, ce qui semble confirmer à la fois le retour à des prix raisonnables sur les matières premières et la relative efficacité de la politique monétaire restrictive actuellement pratiquée par la Banque Centrale Européenne

La consommation des ménages a été prudente, l'épargne servant en partie à compenser la perte du revenu brut disponible.

Confrontée à l'évolution de l'inflation et au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la Zone a ralenti de 0,8 % à 0,3 % au 3^{ème} trimestre 2022.

France

L'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. Au final la croissance du PIB sur la période s'établit autour de 2,6 %.

La consommation des ménages, un des moteurs de la croissance française, avait rebondi au second trimestre (+0,4 T/T), elle a légèrement reculé au 3^{ème} trimestre (-0,1 % T/T) puis s'est effondré au 4^{ème} trimestre à -0,9 % dans un contexte d'inflation alimentaire et énergétique élevée.

Au T3, la croissance française a été portée par l'investissement qui a nettement accéléré pour atteindre 1,7 % T/T (après deux trimestres à 0,5 %). Les investissements des ménages, immédiatement affectés par le durcissement des conditions financières, ont reculé de 0,7 %.

La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été négative (-0,5 point après -0,2 point au T2).

Comme de nombreux pays développés, la France a subi une hausse progressive de l'inflation depuis janvier 2021. Face au rebond de la demande mondiale post-covid, associée à des facteurs climatiques défavorables de sécheresse, l'inflation française a dépassé le seuil de 2 % dès le T3 2021. La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 a propulsé l'inflation à des niveaux records.

D'abord imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, l'inflation se diffuse progressivement à l'ensemble des biens et services. Sur l'ensemble de l'année 2022, l'inflation s'établit à 5,9 %. Atténué par des mesures de soutien gouvernementales, le niveau de l'inflation est le plus faible au sein de la zone Euro, où l'inflation totale a atteint 8,4 % en moyenne en 2022.

Confronté à la hausse de l'inflation, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages français s'est replié. En raison de différentes mesures partenariales ou gouvernementales (renégociations d'accords salariaux, revalorisation du Smic, prime de partage de la valeur mise en place ou revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique, poursuite de la réduction de la taxe d'habitation, chèque énergie exceptionnel...) cette perte de pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année devrait rester relativement limitée (autour de 1 % en 2022).

Depuis 2021, le marché du travail est marqué par un dynamisme confirmé. A fin septembre 2022, tous les secteurs d'activité dépassaient leur niveau d'avant pandémie et plus d'un million d'emplois avaient été créés depuis fin 2019, dont près d'un tiers (315K) en raison de l'essor des contrats d'apprentissage.

Le taux de chômage recule globalement depuis fin 2020, atteignant 7,1 % au T3 2022. A cette période, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevait à 2,2 millions (contre 2,4 fin 2019). Les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises ne faiblissent pas selon les enquêtes de conjoncture, signe du maintien des tensions sur le marché du travail.

Le déficit public poursuit son redressement, attendu à 5 % en 2022, alors que depuis trois ans, de très importantes interventions publiques ont été mises en œuvre.

Pour 2023, Le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5 % du PIB et une dette quasiment stable à 111,2 % du PIB. La hausse progressive de taux directeurs de la Banque centrale européenne associée au ralentissement économique devrait peser sur les finances publiques.

Suisse

Par sa localisation, la commune d'Annemasse est particulièrement sensible à la situation économique de la Suisse. Celle-ci est caractérisée, depuis plusieurs années, par une croissance continue et par une situation de plein emploi.

La dynamique économique de la Confédération, et plus particulièrement celle de Genève, du fait de sa proximité et de sa situation de pénurie de main d'œuvre, provoque un recours permanent aux travailleurs transfrontaliers français pour fournir la force de travail dont son économie a besoin. Ainsi même si les réalisations en matière de croissance du PIB sur 2022 restent raisonnables (+2 %), la prévision pour 2023 s'établissant quant à elle à 1%, les besoins en main d'œuvre restent très importants avec un niveau de chômage sur l'ensemble de l'économie helvétique se stabilisant en dessous de 3%.

A cela s'ajoute la situation du taux de change qui traduit depuis plusieurs années un rapprochement entre la parité du franc suisse et de l'euro, renforçant encore l'attractivité des emplois du côté Suisse. La stabilité politico-économique de la Confédération renforce encore sa capacité à attirer des capitaux étrangers, ce qui devrait, à moyen terme, se traduire par un maintien, voir une amélioration de la parité entre les 2 monnaies.

Le niveau de l'inflation, grâce à la vigueur de la devise helvétique, reste quant à lui très limité autour de 2,9 %, niveau le plus faible de l'ensemble des économies européennes. Les prévisions, quant à son évolution sur l'année à venir, sont en dessous de 1%.

On le voit, l'anomalie économique que constitue la Suisse dans l'ensemble Européen impacte directement la France voisine. Elle procure clairement des ressources stables aux habitants de la zone frontalière mais elle provoque aussi une pénurie de main d'œuvre sur cette même zone géographique. Ces pénuries ont un impact direct sur la capacité de développement du tissu économique local. Elles se répercutent aussi directement sur l'ensemble des acteurs du territoire qui peinent (face à la concurrence) à trouver les compétences dont ils ont besoin pour mener leurs activités.

II - CONTEXTE NATIONAL

Les principales dispositions des lois de finances impactant les budgets du bloc communal sont les suivantes : (source La Banque Postale, La Caisse d'Épargne, SVP).

Loi de finances pour 2023

Celle-ci a été construite sur une hypothèse de croissance de 1 % du PIB avec une inflation moyenne s'établissant à 4,3 %, même si la Banque de France considère ces hypothèses comme optimistes. Le déficit public français pour 2022 s'établira sans doute autour de 5 % du PIB, le budget 2023 prévoit de le stabiliser à ce niveau, puis de le faire redescendre progressivement dans les années à venir afin de passer en 2027 sous la barre des 3 %. La situation actuelle découle de la suspension des règles budgétaires européennes liée d'abord à la crise Covid puis à la crise énergétique.

A- Fiscalité locale

1- Revalorisation des valeurs locatives

Les valeurs locatives des locaux d'habitation servant notamment au calcul des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) seront revalorisées de + 7,1 %, suivant l'article 1518 bis du Code général des impôts, qui tient compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre novembre n-2 et novembre n-1.

Cette revalorisation ne concerne pas les locaux professionnels dont les bases sont revalorisées par la mise à jour annuelle de la grille départementale, en fonction des déclarations de loyers des entreprises.

2- Augmentation du taux de la taxe annuelle sur les logements vacants.

La taxe sur les logements vacants (TLV) est instituée dans les communes (mais au profit de l'État) connaissant un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logement. Elle vise à inciter les propriétaires à mettre en location ou en vente des logements inoccupés.

Afin d'inciter davantage à la remise sur le marché de ces logements, cet article augmente le taux de la TLV de 12,5 % à 17 % la première année et de 25 % à 34 % à partir de la deuxième année.

3- Suspension jusqu'en 2025 de l'intégration des valeurs locatives des locaux professionnels révisées en 2022.

Afin d'éviter de nouveaux écarts entre les valeurs locatives et la réalité du marché, il a été prévu une mise à jour annuelle des grilles tarifaires des bases imposables ainsi qu'une révision plus large tous les 6 ans portant sur les différents paramètres de calcul (périmètre des secteurs d'évaluation, grilles tarifaires, coefficients de localisation). Cette révision sexennale a eu lieu en 2022 et devait s'appliquer aux bases 2023. Cependant, devant les difficultés rencontrées par certaines commissions locales pour établir cette actualisation, son application a été décalée aux bases 2025 afin d'analyser les difficultés rencontrées.

Pour 2023, les valeurs locatives des locaux professionnels seront donc actualisées classiquement (comme la mise à jour annuelle) en appliquant aux derniers tarifs publiés un coefficient d'évolution égal, pour chaque catégorie et pour chaque secteur, à la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédentes.

4- Report de deux ans des dispositions relatives à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

La LFI pour 2020 (et la LFI pour 2022) a organisé la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (VLLH). Ainsi, la détermination de la valeur locative cadastrale qui est censée représenter le loyer annuel dégagé par l'immeuble imposé, sera actualisée pour tenir compte de la valeur réelle du marché (et non plus celle de 1970 qui était actualisée chaque année par un coefficient identique sur l'ensemble du territoire).

Le calendrier initial prévoyant l'application des nouvelles valeurs locatives aux impositions en 2026 est décalé de deux ans, soit en 2028. Ce délai se justifie par la prise en compte du décalage des effets de la révision sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels et de travaux complémentaires pour fiabiliser les bases d'imposition actuelles.

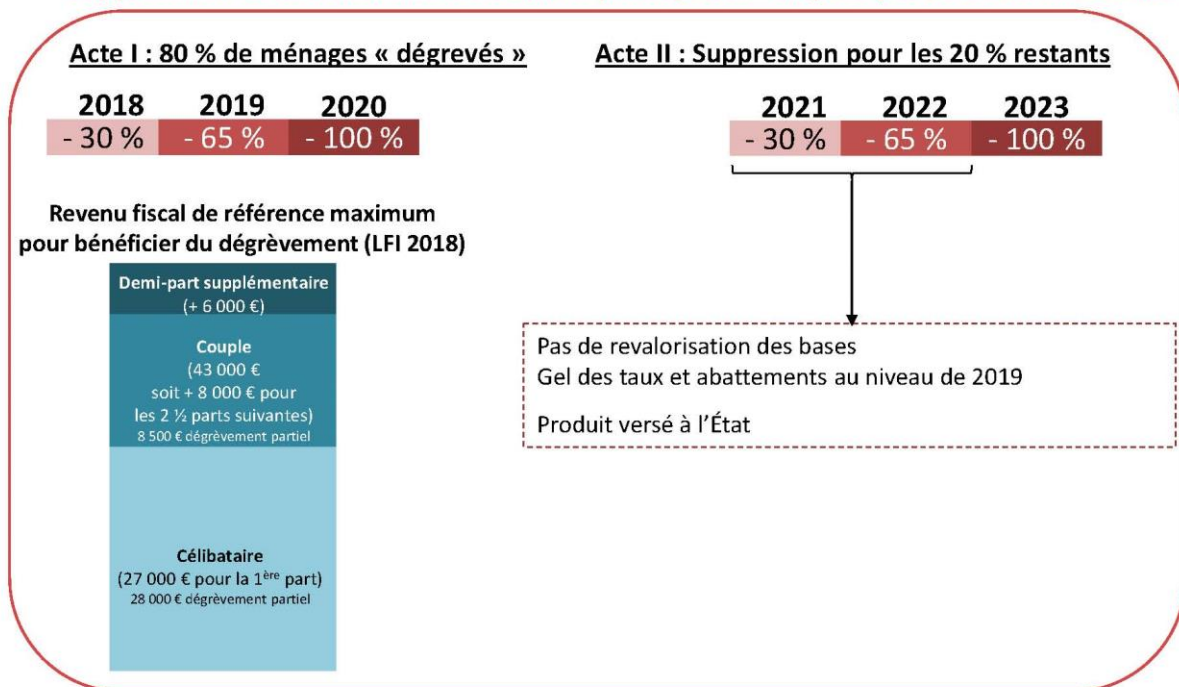
5- Rappel : Réforme de la Taxe d'habitation

Suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous en 2023.

L'année 2023 marquera la fin de la réforme de la taxe d'habitation, l'ensemble des contribuables seront désormais exonérés de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour mémoire, en 2022, au niveau national, 20 % des ménages restaient assujettis à la taxe d'habitation à hauteur de 35 % du montant payé en 2020.

Suppression de la TH sur les résidences principales – Impact pour les contribuables



Rappelons que cette exonération ne concerne que la taxe d'habitation sur les résidences principales.

A partir de 2023, les collectivités peuvent augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaire, sous réserve d'augmenter les taux de taxe foncières, au moins dans la même proportion.

Modalités de compensation aux communes : transfert de la part départementale de la taxe foncière.

La perte de ressources fiscales liées à la TH est compensée par le transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale à compter de 2021.

B. Dotations de fonctionnement

1- Mesures relatives à la DGF

a - Un montant total de DGF fixé à 26,9 Md€ en 2023, en hausse pour la première fois depuis 13 ans – article 109

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2023 s'élève à 26,931 milliards d'euros dont 18,6 milliards pour le bloc local.

Cette augmentation de 320 millions de la DGF est destinée à financer, en externe et non par redéploiement interne de l'enveloppe, la hausse des dotations de péréquation.

b- Poursuite de l'augmentation de la péréquation verticale (DSU et DSR) de 290 millions

S'agissant des communes, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) augmente de 90 millions tandis que la dotation de solidarité rurale (DSR) augmente de 200 millions.

DSU : + 3,5 % (contre + 3,8 % en 2022)
DSR : + 10,7 % (contre + 5,3 % en 2022)

L'augmentation de la péréquation du bloc communal, à hauteur de 290 millions d'euros, est financée, par l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et non pas, comme depuis quatre ans, intégralement au sein de la DGF des communes par l'écrêtement de la dotation forfaitaire.

2- Mécanismes de péréquation (FPIC) et variables d'ajustements

Maintien du montant de la péréquation horizontale (FPIC) : le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est conservé à une valeur de 1.000 millions d'euros.

C. Mesures diverses

Mesures contre l'inflation

- **Art. 64 : Reconduction du volet fiscal du bouclier tarifaire avec une diminution des tarifs de l'accise sur l'électricité.**

Cet article reconduit ces tarifs minimums entre le 1er février 2023 et le 31 janvier 2024 pour contribuer à la limitation de 15 % de la hausse des tarifs réglementés de vente d'électricité.

- **Art. 113 : Dotation de soutien aux collectivités territoriales confrontées à une situation de forte inflation de leurs dépenses d'énergie.**

Cet article adapte le dispositif de « filet de sécurité » mis en place par la loi de finances rectificative pour 2022. Pour rappel, il s'agit initialement d'une dotation par prélèvement sur les recettes de l'État au profit des communes et de leurs groupements afin de compenser la hausse de leurs dépenses d'énergie, de produits alimentaires, et de leur masse salariale à la suite de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2022.

- Ciblage sur les dépenses d'énergie

La dotation compensera 50 % de la différence, si elle est positive, entre :

- la hausse des dépenses d'énergie, d'électricité et chauffage urbain (au titre du budget principal et des budgets annexes ainsi qu'au titre des subventions consenties aux fermiers et aux concessionnaires) entre 2022 et 2023 ;
- et 50 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023.

- Critères d'éligibilité

Le filet de sécurité au titre de 2023 bénéficiera aux collectivités territoriales et leurs groupements dont l'épargne brute aura baissé d'au moins 15 % (contre 25 % pour celui de 2022, qui ne concernait que les communes et leurs groupements).

À l'instar du dispositif déjà en place au titre de 2022, seuls les collectivités ou groupements considérés comme les moins favorisés pourront bénéficier de la dotation. Plus précisément, seront bénéficiaires les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes de leur strate démographique.

- **Art. 181 : Instauration d'un «amortisseur électricité» pour les collectivités non concernées par les tarifs réglementés de vente d'électricité**

L'article prévoit la création d'un dispositif intitulé « amortisseur électricité » par lequel l'État prend en charge une partie de la facture d'électricité des entreprises et des collectivités locales dès lors que le prix par MWh de l'électricité souscrit dépasse un certain niveau de référence. Ainsi, la facture est directement diminuée par le fournisseur, le montant correspondant à la baisse du prix de la part énergie étant directement compensé par l'État auprès de celui-ci.

Les conditions de mise en œuvre ont été précisées par le décret : en 2023, l'État prendra en charge 50 % du surcoût du prix annuel moyen de la part énergie au-delà de 180 €/MWh, avec un plafond à 500 €/ MWh.

III- CONTEXTE LOCAL

1 – Les transferts de compétences à Annemasse - Les Voirons Agglomération

Dans le cadre de la réforme territoriale, la loi NOTRe a renforcé, à l'échelon local, le poids des groupements intercommunaux (EPCI), en leur transférant dans un délai relativement court, l'exercice de plein droit de compétences majeures.

Au 1^{er} septembre 2020, la Ville a transféré la compétence de l'enseignement musical du Conservatoire à Annemasse-Les Voirons Agglomération ; ce transfert du conservatoire se traduit par une diminution des attributions de compensation de l'Agglo. de 928.880 € en 2022.

2 - Le Pacte financier et fiscal de solidarité

Les 12 communes membres de la communauté d'agglomération Annemasse-Les-Voirons Agglomération ont élaboré avec cette dernière un pacte financier et fiscal de solidarité qui se veut profitable à toutes les parties.

Ce pacte vise à financer le développement local et à instaurer, conformément à la loi une solidarité spécifique au bénéfice des communes qui accueillent des quartiers prioritaires politique de la Ville.

La Ville d'Annemasse en est donc bénéficiaire.

Chaque année, la mise en œuvre de ce pacte nécessite une révision libre des attributions de compensation (AC) : les AC de la commune sont minorées du montant du FPIC communal pris en charge par l'Intercommunalité, par la participation aux frais de mutualisation des services et majorées au titre de l'accueil du quartier prioritaire.

Le tableau ci-dessous indique les modalités de cette mise en œuvre du Pacte pour la Ville d'Annemasse pour 2022.

Attribution de Compensation 2016	4 066 147 €
Transfert de compétence ZAE – RPLI - SDR	- 41 330 €
Transfert compétence conservatoire	- 928 880 €
FPIC 2021 d' Annemasse transféré à Annemasse Agglo.	- 307 040 €
Modulation complémentaire de solidarité (Politique de la Ville)	155 292 €
Participation Communale au titre de la mutualisation	- 1 144 930 €
Attribution de compensation retenue pour 2022	1 799 259 €

En 2022, l'attribution de compensation s'élève à 1.799.259 € en diminution de 172.741 € par rapport à 2021 (1.972.040 €).

L'écart par rapport à 2021 résulte :

- D'une augmentation du FPIC de 31.329 € (307.040 € en 2022 contre 285.711 € en 2021)
- De l'évolution du périmètre des charges transférées pour le conservatoire (- 16.765 €).
- De l'augmentation de la participation communale au titre de la mutualisation (168.217 €) liée essentiellement à la mise en place d'un service mutualisé de recherche de fonds externes et de l'évolution des coûts des services mutualisés.

Pour 2023 le montant prévisionnel des attributions de compensation serait de 1.625.000 € prenant en compte l'évolution des différents services mutualisés et une augmentation du FPIC.

IV – Ressources humaines

Structure des effectifs de la ville d'Annemasse et évolution des Ressources humaines

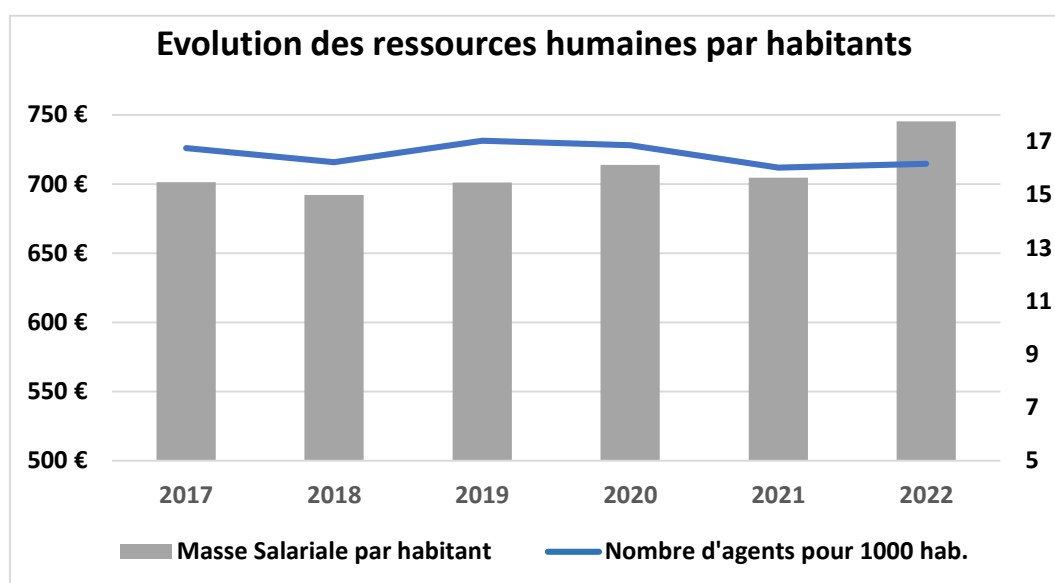
Structure de la rémunération en 2022

En 2022, la masse salariale globale s'élève à 28.171.022 €.

Le tableau ci-dessous présente la structure de la rémunération du personnel hors charges patronales.

Elément de rémunération	traitement de base	nouvelle bonification indiciaire	supplément familial de traitement	régime indemnitaire	Heures supplémentaires	avantage en nature repas	avantage en nature logement	Total
2021	13 096 957 €	120 170 €	194 356 €	4 181 124 €	318 336 €	20 822 €	45 605 €	17 977 370 €
2022	13 777 959 €	121 889 €	212 388 €	4 407 251 €	328 803 €	16 675 €	47 132 €	18 912 097 €
pourcentage rémunération totale	72,9%	0,6%	1,1%	23,3%	1,7%	0,1%	0,2%	100,0%

L'intégration du treizième mois au Régime Indemnitaire depuis 2021 augmente la part de celui-ci dans la rémunération salariale. Ainsi, la part du régime indemnitaire dans la rémunération se situe à 23.3% en 2022.



	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Masse salariale	25 084 607	24 998 112	25 325 100	26 341 401	26 394 787	28 171 022
Masse salariale par habitant	701,3 €	692,1 €	701,0 €	713,8 €	704,5 €	745,2 €
Nb d'agents (ETP)	599	586	615	622	600	611
Nb d'agents (ETP) pour 1000 hab	16,7	16,2	17,0	16,9	16,0	16,2
Population DGF	35 768	36 121	36 129	36 902	37 467	37 804

La masse salariale par habitant augmente en 2022 traduisant l'appréciation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % et l'évolution du Smic. Ces augmentations sont octroyées par le gouvernement pour compenser partiellement la forte hausse de l'inflation et l'absence de revalorisation de l'indice des fonctionnaires depuis 2017. Dans le même temps, le nombre d'agents pour 1000 habitants reste stable confirmant que le nombre d'agents n'augmente pas plus vite que la population malgré les besoins croissants auxquels la ville doit répondre.

Effectifs par sexe, filières et cadres d'emplois (2022)

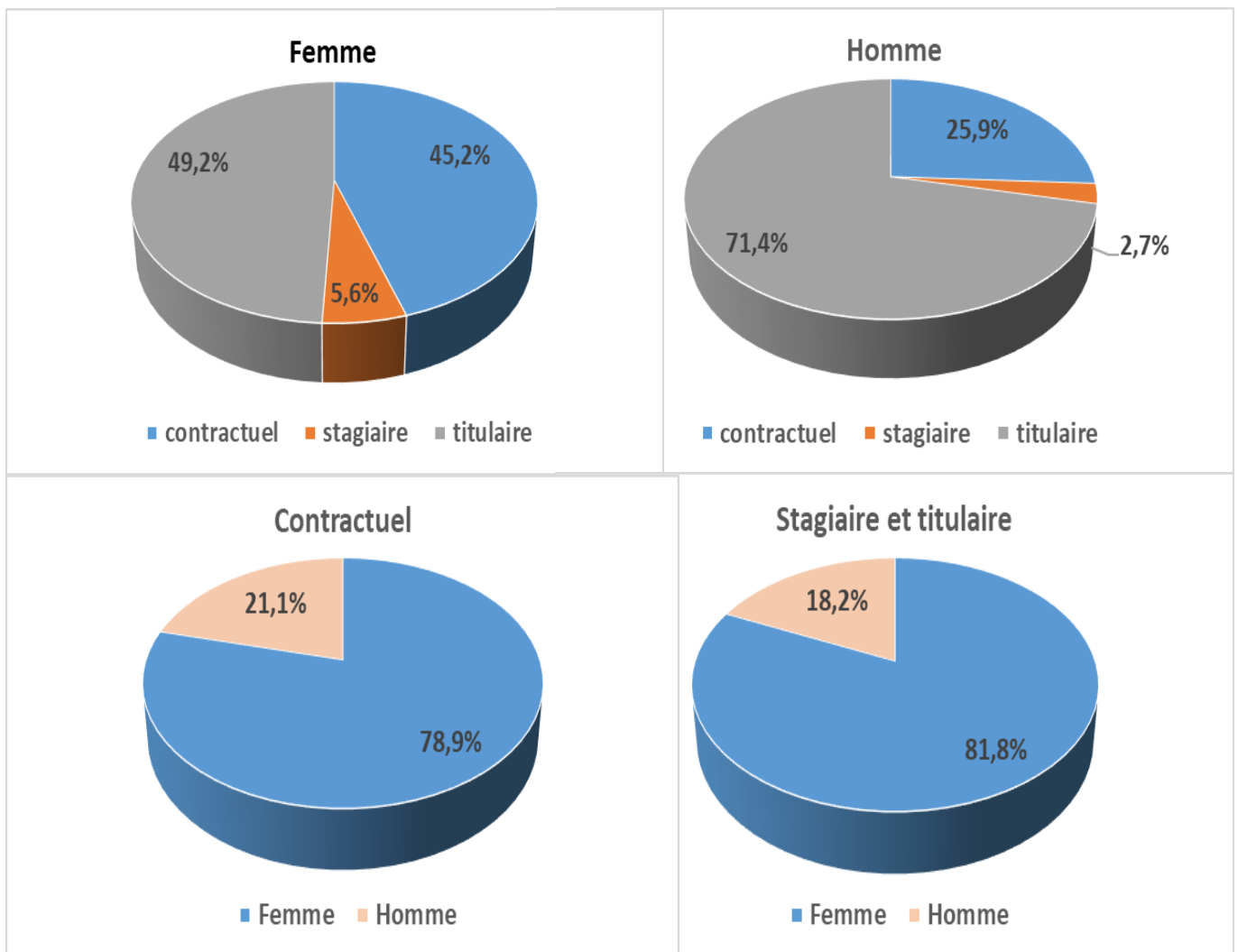
Libellé filière	Libellé Cadre D'emploi	Femme	Homme	Total général
Activité Physique et Sportive	Educateurs APS	1	6	7
Total Activité Physique et Sportive		1	6	7
Administrative	Adjoints administratifs	79	13	92
	Administrateurs	0	1	1
	Attachés	18	15	33
	Rédacteurs	26	0	26
Total Administrative		123	29	152
Animation	Adjoints d'animation	121	15	136
	Animateurs	11	7	18
Total Animation		132	22	154
Culturelle	Adjoints du patrimoine	8	3	11
	assistants de conservation	3	1	4
	Bibliothécaires	2	1	3
Total Culturelle		13	5	18
Médico-sociale	Auxiliaires de puériculture	12	0	12
	Aides-soignants	5	0	5
	Médecin	1	1	2
	Cadres de santé	1	0	1
	conseillers socio-éducatifs	0	1	1
	Infirmier en soins généraux	0	0	0
	Agents sociaux	8	0	8
	Agents spécialisés des écoles maternelles	57	0	57
	Assistants Socio-Educatifs	5	0	5
	Educateurs de jeunes enfants	7	0	7
Total Médico-sociale		96	2	98
Police Municipale	Agents police municipale	5	20	25
	Chefs de service de police municipale	0	4	4
Total Police Municipale		5	24	29
Technique	Adjoints techniques	95	104	199
	Agents de maîtrise	7	14	21
	Ingénieur	6	9	15
	Techniciens	2	9	11
Total Technique		110	136	246
hors-filière		2	1	3
Total hors-filière		2	1	3
Total général		480	224	704

Effectifs par sexe et statut (2022)

Statut	Femme	Homme	Total
contractuel	217	58	275
stagiaire	27	6	33
titulaire	236	160	396
Total	480	224	704

répartition des femmes et hommes par statut			
Statut	Femme	Homme	Total
contractuel	45,2%	25,9%	39,1%
stagiaire	5,6%	2,7%	4,7%
titulaire	49,2%	71,4%	56,3%
total	100%	100%	100%

répartition des statuts par sexe			
Statut	Femme	Homme	Total
contractuel	78,9%	21,1%	100%
stagiaire	81,8%	18,2%	100%
titulaire	59,6%	40,4%	100%
total	68,2%	31,8%	100%

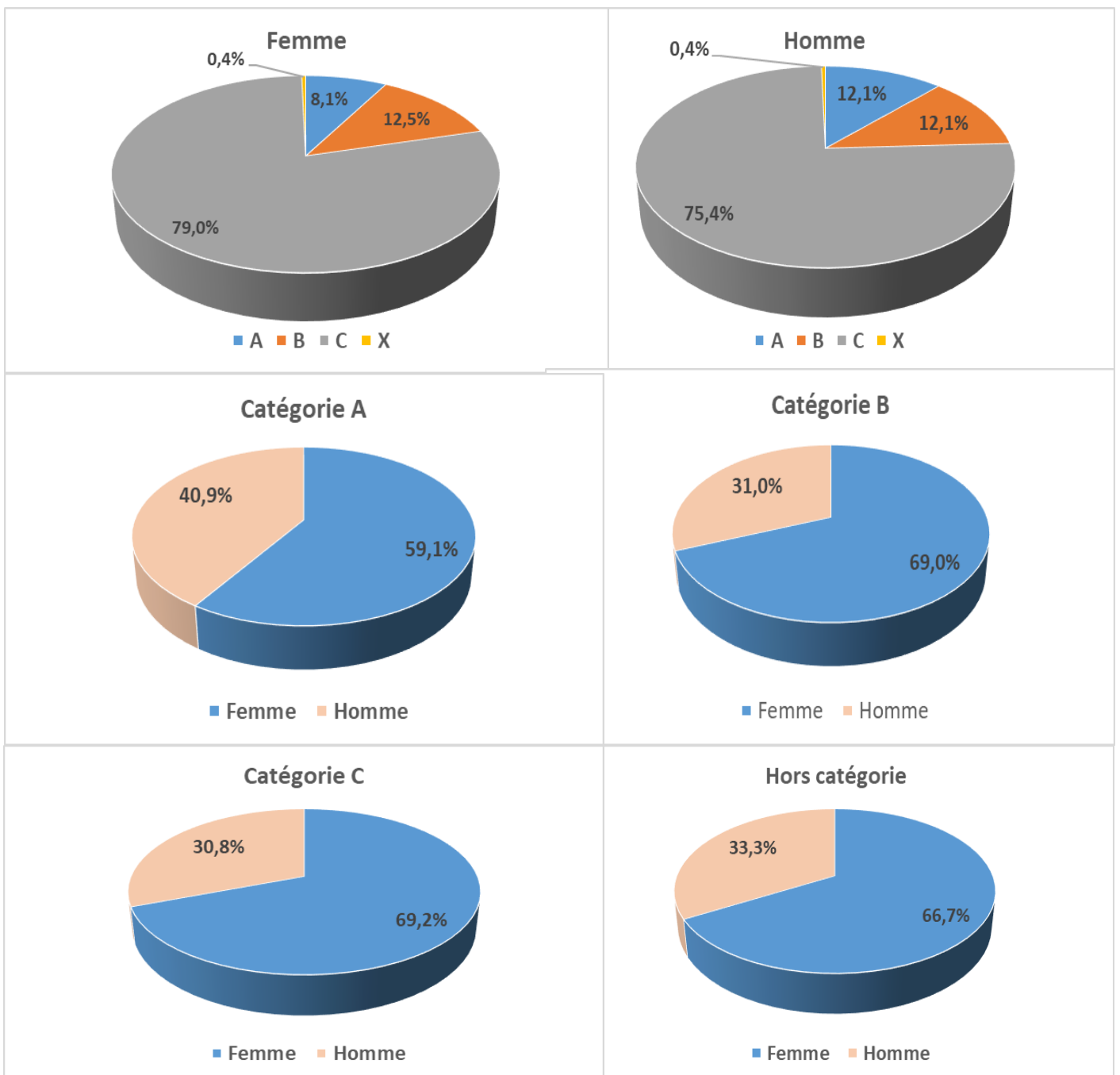


Effectifs par sexe et catégorie (2022)

Catégorie	Femme	Homme	Total
A	39	27	66
B	60	27	87
C	379	169	548
X	2	1	3
Total	480	224	704

Catégorie	Femme	Homme	Total
A	8,1%	12,1%	9,4%
B	12,5%	12,1%	12,4%
C	79,0%	75,4%	77,8%
X	0,4%	0,4%	0,4%
total %	100,00%	100,00%	100,00%

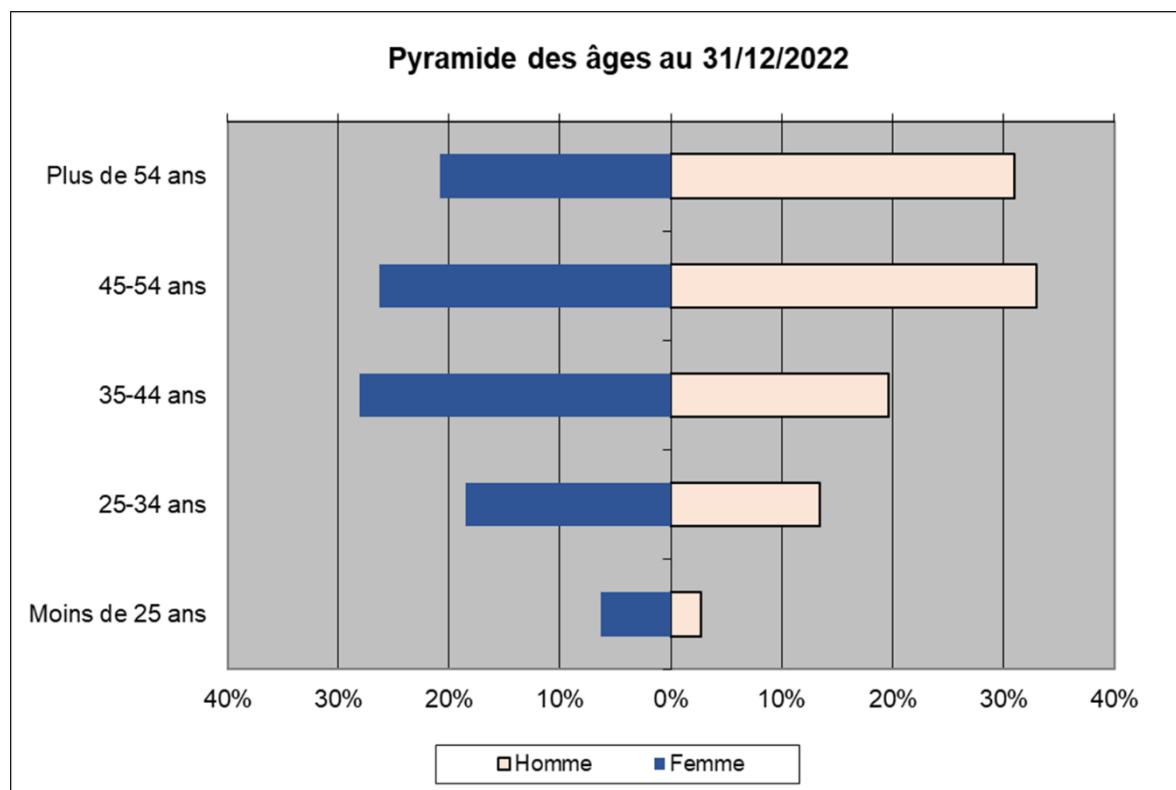
Catégorie	Femme	Homme	Total
A	59,1%	40,9%	100,0%
B	69,0%	31,0%	100,0%
C	69,2%	30,8%	100,0%
X	66,7%	33,3%	100,0%
total %	68,2%	31,8%	100,0%



Répartition par sexe et par âge (2022)

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Total
Moins de 25 ans	6	30	36
25-34 ans	30	89	119
35-44 ans	44	135	179
45-54 ans	74	126	200
Plus de 54 ans	70	100	170
total	224	480	704

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Total
Moins de 25 ans	2,7%	6,3%	5,1%
25-34 ans	13,4%	18,5%	16,9%
35-44 ans	19,6%	28,1%	25,4%
45-54 ans	33,0%	26,3%	28,4%
Plus de 54 ans	31,3%	20,8%	24,1%



PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU PERSONNEL

Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs

Pour l'année 2023, la création d'environ une dizaine de postes en équivalent temps plein est envisagée, dont plus de la moitié seront rattachés aux services périscolaires et les autres aux service social, parcs et jardins, services techniques et police municipale.

L'impact de ces créations sur les dépenses de personnel à inscrire au budget prévisionnel 2023 s'élèvera à 436.000 euros en année pleine.

L'année 2023 sera également marquée par l'impact en année pleine de l'augmentation de 3,5% du point d'indice appliquée en juillet 2022 ainsi que par l'augmentation du SMIC de 1,81% en janvier 2023 et la prise en compte de l'effet GVT.

L'un des enjeux stratégiques auquel est confrontée la collectivité est celui du recrutement particulièrement pour les emplois sollicitant une compétence technique particulière. La concurrence du secteur privé, celle de la Suisse voisine et le caractère fixe de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale accentuent encore cette problématique.

Aussi, pour répondre à ce contexte, il est nécessaire de renforcer l'attractivité de la collectivité.

Il est ainsi projeté de mener une réflexion sur la politique salariale, afin d'aboutir à une augmentation des rémunérations et répondre ainsi, au niveau local, à la tendance générale de hausse des coûts salariaux actuelle et attendue dans les années à venir.

La collectivité ne s'inscrit pas dans une logique de réduction des coûts de personnels, qui en l'état serait contre-productive, face aux besoins de la population et aux enjeux stratégiques de la collectivité.

Parallèlement d'autres axes seront étudiés comme la définition d'une marque employeur, l'adaptation du règlement du temps de travail, l'engagement dans la formation, afin de s'adapter aux attentes des candidats et des agents, et ainsi accueillir et conserver les talents nécessaires à la mise en œuvre de la politique, à la hauteur de l'ambition envisagée.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I - Les indicateurs et informations de la dette

INVESTISSEMENTS ET EMPRUNTS				
En € par habitant				
INDICATEURS	2019	2020	2021	2022
Capacité d'autofinancement par habitant	235,22 €	208,00 €	177,63 €	211,31 €
Dépenses d'équipement par habitant	458,59 €	575,38 €	445,48 €	363,00 €
Encours de la dette par habitant	770,43 €	797,09 €	826,70 €	831,10 €
Intérêts de la dette par habitant	25,58 €	22,75 €	20,38 €	18,30 €
Population DGF	36 129	36 902	37 467	37 804
INFORMATIONS SUR LA DETTE				
Encours de la dette au 31/12/2022	31.418.230 € contre 30.506.902 € au 31/12/2021			
Encours de la dette / Epargne brute	3,9 ans			
Taux d'intérêt moyen sur l'année 2022	2,17%			
Répartition de la dette au 31.12.2022	99,60% taux fixes 0,40% taux variables			
Tirage emprunt 2022	4.000.000 €			

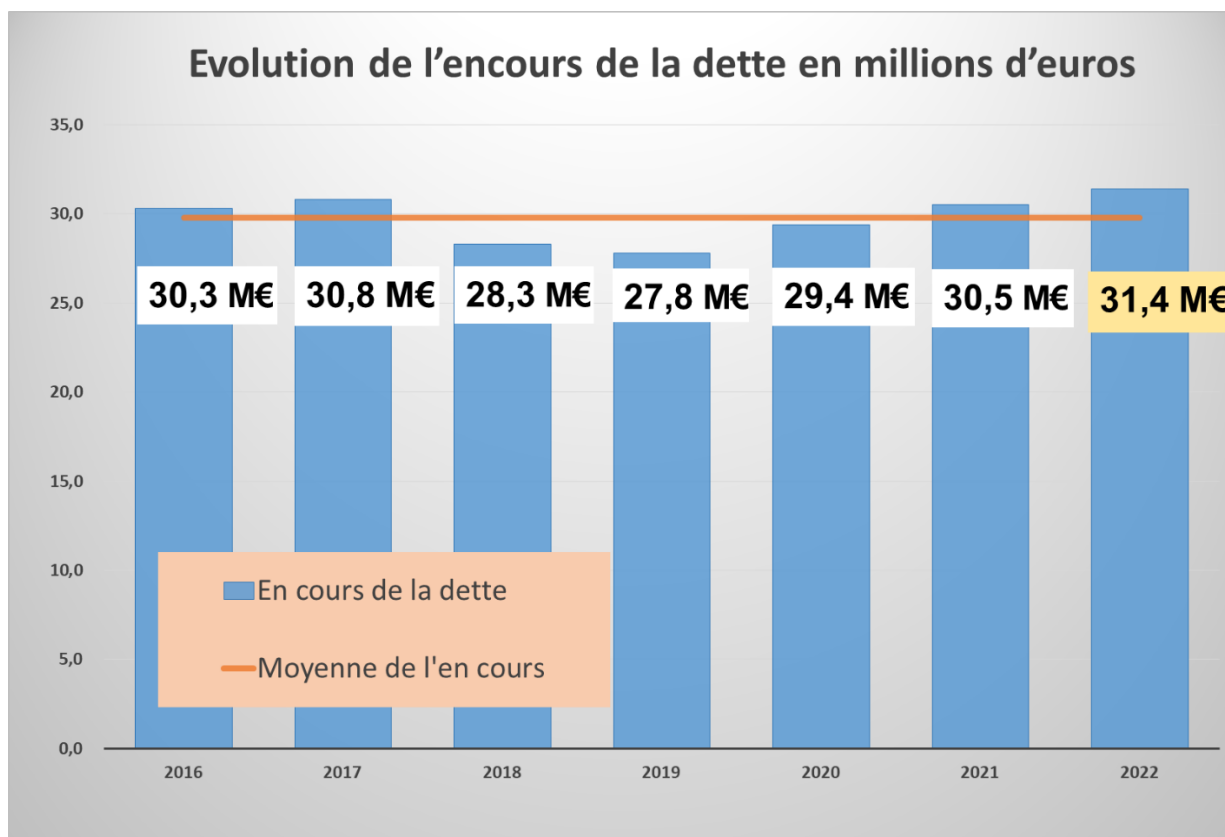
Investissements et emprunts

La capacité d'autofinancement s'améliore largement en 2022 sans rattraper les chiffres d'avant la crise Covid.

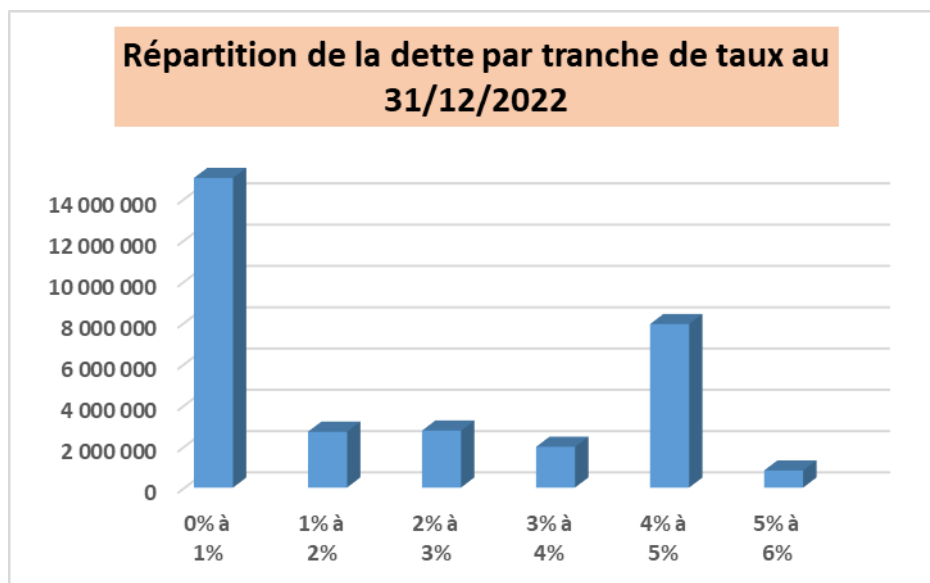
Les dépenses d'équipement diminuent par rapport à 2021, liées principalement aux reports de plusieurs projets. Cette situation est consécutive à la crise mondiale qui a conduit au réexamen de plusieurs opérations face à la forte augmentation des coûts.

Ces dépenses d'investissement sont financées par un recours modéré à l'emprunt (4.000.000 €), permettant de maintenir l'encours de la dette par habitant à un niveau peu élevé. Le recours à l'emprunt a été un peu anticipé face à la hausse des taux annoncés. Le ratio de désendettement s'améliore et s'affiche à 3,9 ans grâce à l'amélioration de l'autofinancement et du recours raisonné à l'emprunt.

A noter, en 2022, la poursuite de l'augmentation de la population DGF de près de 337 habitants, celle-ci augmente de + 4,6 % sur la période 2019-2022.



L'encours de la dette apparaît relativement stable sur la période 2016 – 2022 traduisant un recours modéré et raisonné à l'emprunt pour financer les investissements de la Ville.



La part de la dette comprise entre 0 et 1% s'accroît du fait des emprunts contractés en 2021 et 2022. Ainsi, c'est presque la moitié de notre dette qui bénéficie d'un taux très favorable entre 0 et 1%.

Indicateurs financiers - comparatifs 2019-2021

Les ratios présentés permettent de comparer la situation de la Ville d'Annemasse avec celle des villes de 30.000 à 100.000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité unique (source AMF).

INDICATEURS FINANCIERS – COMPARATIFS 2019-2021							
INDICATEURS	Moyenne nationale 2019	Annemasse 2019	Moyenne nationale 2020	Annemasse 2020	Moyenne nationale 2021	Annemasse 2021	Annemasse 2022
Epargne nette par habitant	133 €	167 €	72 €	142 €	90 €	109 €	130 €
Dépenses d'investissement (hors dettes) / habitant	401 €	481 €	341 €	606 €	355 €	454 €	400 €
Encours de la dette par habitant	1 232 €	770 €	1 236 €	797 €	1 214 €	827 €	831 €
Encours de la dette / Recettes de fonctionnement	73,9%	54,5%	75,9%	58,7%	74,2%	60,2%	56,8%
Encours de la dette / Epargne brute (nombre d'années)	4,9	3,3	5,8	3,8	5,8	4,4	3,9

Pour l'ensemble des ratios, la ville se positionne favorablement pour chaque indicateur par rapport à la moyenne nationale et ce y compris par rapport à 2020 fortement impactée par la crise sanitaire. Ces chiffres illustrent la gestion responsable de l'équipe municipale qui évite ainsi un recours trop important à l'emprunt pour mettre en œuvre ses projets.

En termes de dépenses d'équipement, la ville se situe très au-dessus de la moyenne des villes de la même strate, tandis que les comparaisons au niveau de la dette sont très favorables ; les ratios de taux d'endettement et de capacité de désendettement sont, en effet, largement inférieurs à la moyenne, laissant ainsi apparaître des marges de manœuvre au niveau de la dette.

A noter que l'effet de la crise Covid a été plus important en 2020 pour la moyenne des communes alors que la ville d'Annemasse a été plus fortement impactée en 2021 suite à la longue période de fermeture du Casino.

II - Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€					
INDICATEURS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Réalisé* 2022	BP * 2023
Recettes réelles de fonctionnement	51 156	50 103	50 707	55 319	
Recettes de gestion courante	50 590	49 873	50 504	55 166	
Pourcentage d'évolution		-1,4%	1,3%	9,2%	
Produit des Contributions directes	16 988	17 103	18 231	18 864	
Pourcentage d'évolution		0,7%	6,6%	3,5%	
Allocations compensatrices	750	773	197	256	247
Pourcentage d'évolution		3,1%	-74,5%	29,9%	
Compensation Communautaire	2 716	2 456	1 977	1 799	1 625
Dotation Forfaitaire	3 028	3 055	3 063	3 094	3 095
Pourcentage d'évolution		0,9%	0,3%	1,0%	
D.S.U.	1 205	1 248	1 296	1 348	1 380
Pourcentage d'évolution		3,6%	3,8%	4,0%	
Fonds Frontaliers	10 458	10 987	11 059	11 576	11 500
Pourcentage d'évolution		5,1%	0,7%	4,7%	
Droits de mutation	1 933	1 866	2 186	2 646	2 050
Pourcentage d'évolution		-3,5%	17,1%	21,0%	
Casino - Taxe sur les jeux	3 653	2 186	1 451	3 387	3 200
Pourcentage d'évolution		-40,2%	-33,6%	133,4%	
Taxe sur l'électricité	360	586	553	816	550
Pourcentage d'évolution		62,8%	-5,6%	47,6%	
Forfait Post-stationnement	506	476	583	533	650
Compensation pertes Covid 19		874	501		-317
TAUX D'INFLATION	1,10%	0,50%	2,80%	5,90%	3,70%

* Chiffres estimés

Le tableau présenté fait apparaître pour 2022 une augmentation sensible des recettes réelles de fonctionnement par rapport à 2021.

Les recettes réelles de fonctionnement effacent les diminutions enregistrées pendant la crise Covid notamment au niveau des produits des jeux du casino.

La comparaison sera effectuée au niveau des recettes de gestion courante sans considération des recettes exceptionnelles.

Celles-ci augmentent de 9.2 % par rapport à 2022 dues à :

- L'augmentation réelle du produit des contributions directes de 3,5 % soit 640.000 € correspondant à la revalorisation des bases des valeurs locatives d'habitation.
- La variation des fonds frontaliers de 4,7 % soit + 500.000 €.
- L'accroissement du montant des droits de mutation de 460.000 € qui traduit l'augmentation du volume d'activité mais surtout le rattrapage par les services fiscaux du retard pris pendant la crise sanitaire.
- La forte progression des produits du casino de 133,4 % soit + 1.930.000 € qui se rapprochent des chiffres réalisés en 2019.
- Au reversement de la taxe d'électricité correspondant, en 2022, à la perception de 5 trimestres soit + 263.000 €.

Parallèlement les recettes correspondant aux attributions de compensation de l'Agglo diminuent de 198.000 €.

Pour 2023, nous anticipons :

- Une conservation du montant de la dotation forfaitaire.
- Une recette de 3,2 millions pour le casino.
- Un maintien des fonds frontaliers pour montant proche de celui perçu en 2022.
- Une inscription prudente pour les droits de mutation pour lesquels nous n'avons aucune visibilité
- Les autres recettes tarifaires ne connaîtront pas d'évolution.

Ces projections conduisent à une progression des recettes modérée, les deux recettes ayant le plus progressé en 2022 devant au mieux se maintenir en 2023, particulièrement les taxes additionnelles sur les droits de mutations.

III - Bases d'imposition

Ce tableau présente l'évolution des bases pour 2023 et intègre le coefficient correcteur qui correspond au produit de fiscalité perdu par la commune dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation.

Evolution des bases d'imposition 2023						
	Taux		Bases notifiées En 2022	Bases réelles En 2022	Bases Attendues Pour 2023 *	variation *
FB	31,53%		49 452 000	49 727 526	53 400 000	7,4%
THRS	14,97%		4 785 450	4 490 114	4 808 900	7,1%
FnB	33,78%		42 700	50 789	42 700	
Coeff. Correcteur	1,1223	2021	2 010 148	2 102 765	2 285 842	8,7%
	1,1331	2022				
Produit attendu			18 333 170	18 471 181	19 857 178	7,5%
<i>majoration TH (résidences secondaires)</i>			<i>245 697</i>	<i>384 230</i>	<i>411 500</i>	
Produit réel (taux constants)				18 855 411	20 268 678	
Rôles supplémentaires				91 512		
En 2023, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales s'établit à 1,071 pour les bases des locaux d'habitation.						

Evolution des bases

Les hypothèses retenues sont basées sur une revalorisation de 7,1 % des valeurs locatives cadastrales liées aux locaux d'habitation.

Pour le foncier bâti la prévision de hausse s'établirait à environ 7,4% soit 6% au titre de la revalorisation des bases (composées à 70% de bases de locaux d'habitation) et 1,4% pour la variation physique des bases.

Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires la revalorisation serait d'environ 7,1% soit l'augmentation de la valeur locative (7,1%)

La majoration de taxe d'habitation pour les résidences secondaires portée à 60% en 2022 représenterait un surplus de recettes prévisionnel de 411.500 € attendu pour 2023.

IV - Dépenses de fonctionnement

DÉPENSES en K€ - FONCTIONNEMENT					
INDICATEURS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Réalisé 2022	BP * 2023
Dépenses réelles de fonctionnement	42 588	42 428	43 735	47 331	
Pourcentage d'évolution		-0,4%	3,1%	8,2%	
Dont :					
Charges à caractère général	10 387	8 743	9 974	11 040	12 979
Pourcentage d'évolution		-15,8%	14,1%	10,7%	17,6%
Charges de personnel	25 325	26 341	26 395	28 171	30 079
Pourcentage d'évolution		4,0%	0,2%	6,7%	6,8%
Subventions CCAS	950	1 015	1 025	1 175	1 240
Pourcentage d'évolution		6,8%	1,0%	14,6%	5,5%
Subventions	4 360	4 815	4 771	5 322	5 434
Pourcentage d'évolution		10,4%	-0,9%	11,5%	2,1%
Intérêts de la dette	870	794	724	692	680
Pourcentage d'évolution		-8,7%	-8,8%	-4,4%	-1,7%
TAUX D'INFLATION	1,10%	0,50%	2,80%	5,90%	3,70%

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de + 8.2% en 2022 liées à une forte inflation par rapport à 2021 mais surtout à une forte augmentation des dépenses d'énergie.

Les charges à caractère général augmentent de 10,7% par rapport à 2021 mais la hausse reste plus limitée comparée à 2019, dernière année avant la crise Covid, soit + 6,3%.

Les charges de personnel sont en progression de 6,5 % liées aux augmentations du Smic, à la revalorisation du point d'indice de 3,5% mais aussi aux créations de postes nécessaires pour faire face aux besoins croissants de la population.

L'augmentation de la subvention au CCAS traduit la politique de solidarité mise en place par la ville.

Les subventions aux associations apparaissent en hausse du fait de l'augmentation de la subvention à Château Rouge (400.000 €) dans le cadre de la livraison de la grande salle et de la progression du loyer versée à la ville.

Les intérêts de la dette sont en diminution.

Prévisions 2023 :

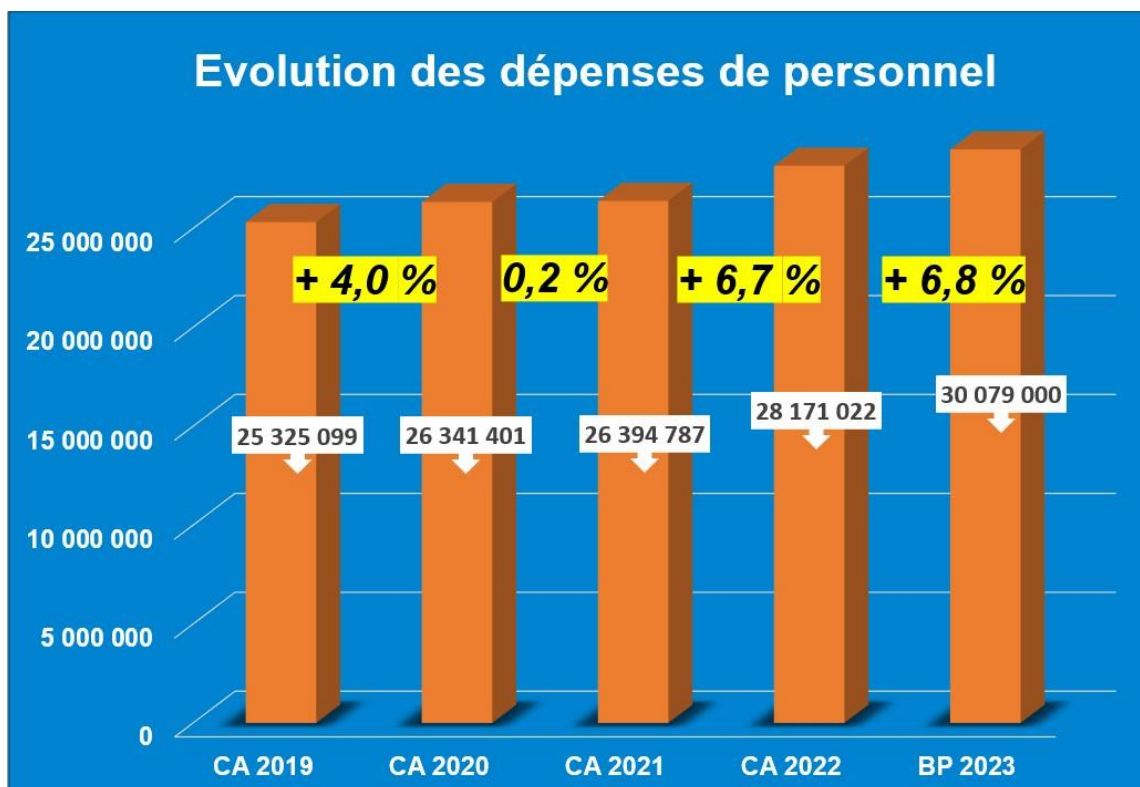
Pour 2023, les dépenses sont prévues en augmentation par rapport au Budget primitif 2023.

Les charges à caractère général devraient augmenter fortement, principalement à cause de l'augmentation du prix des fluides et des matières premières calculées en année pleine.

La subvention au CCAS devrait augmenter de plus de 5% renforçant le soutien de la ville au plus démunis.

Les aides aux associations apparaissent en progression de 2,1 %.

L'intérêt de la dette d'un montant 680.000 € continue de diminuer.



Ce graphique illustre l'évolution des effectifs de personnel alors que la ville d'Annemasse est dans un contexte de croissance constante de sa population et des effectifs scolaires.

Pour 2023, notre projection à 30.080.000 € amènerait une évolution de + 6.8 % des dépenses de personnel, prenant en compte, les créations de postes (436.000 €), le GVT, la prise en compte de l'évolution du point d'indice en année pleine et les évolutions du Smic.

V - Recettes et dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT				
RECETTES en K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Réalisé 2022
Recettes d'investissement	14 815	20 274	19 040	18 661
Dont :				
Affectation résultat n-1	5 649	6 000	5 000	5 000
Amortissement	1 824	1 985	2 117	2 128
Produit des emprunts	2 000	4 000	4 000	4 000
F.C.T.V.A.	2 129	2 250	2 338	1 470
Taxe d'aménagement	1 214	1 731	1 036	1 112
Produit amendes de police	770	850	505	884
Subventions et participations	875	3 489	3 767	3 827
DÉPENSES en K€				
DÉPENSES en K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Réalisé 2022
Dépenses d'investissement	19 848	24 304	19 668	18 071
Dont :				
Remboursement emprunt	2 471	2 420	2 907	3 089
Pourcentage d'évolution		-2,1%	20,1%	6,3%
Dépenses d'équipement	16 569	21 233	16 439	13 723
TAUX D'INFLATION	1,10%	0,50%	2,80%	5,90%

Le tableau présente les recettes et les dépenses d'investissement (hors écritures patrimoniales).

Il s'agit d'un comparatif depuis 2019 entre le Compte Administratif et le réalisé de l'année 2022.

Pour 2023, la projection se fera sous forme de dépenses d'équipement et de perspectives d'aménagements pour les années ultérieures.

Il faut noter que les dépenses d'équipement diminuent en 2022 par rapport à 2021 avec un montant de dépenses réalisées de 13,7 millions contre 16,4 millions en 2021. Cette diminution correspond essentiellement au report des travaux de la passerelle sur l'Arve et de ceux des locaux de la tranquillité publique. A noter, la non facturation par Annemasse Agglomération de la dernière situation du PEM (pôle d'échange multimodal) pour plus de 2,3 millions d'euros qui figure dans les restes à réaliser.

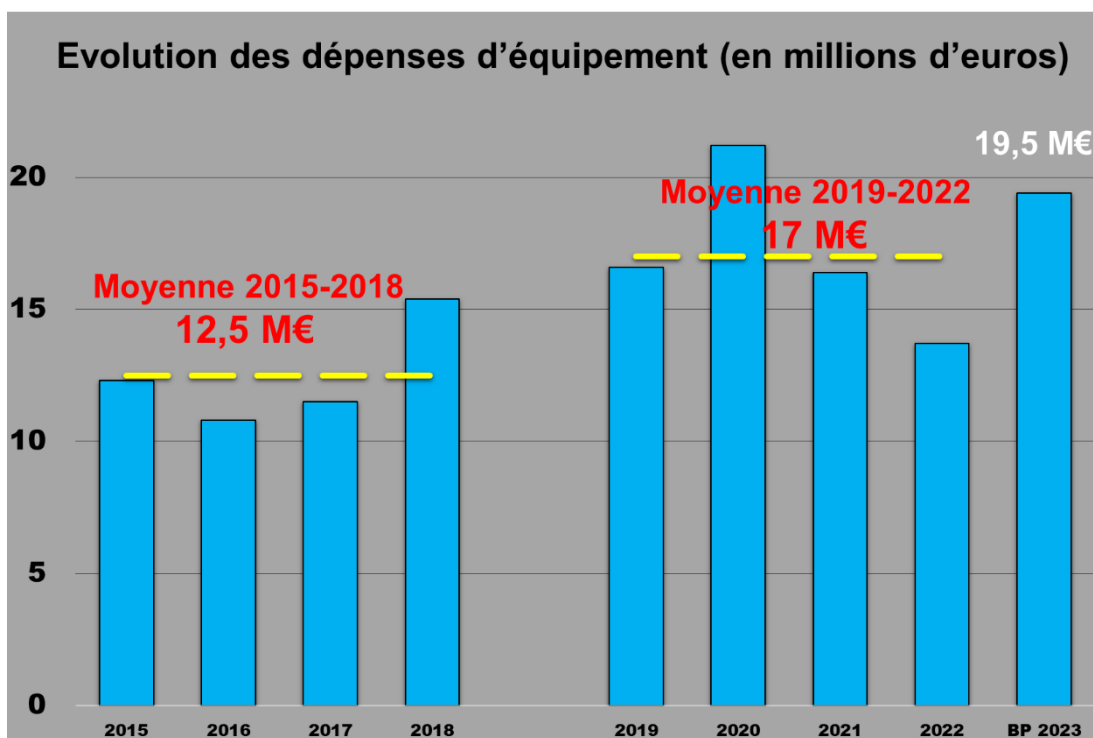
En recettes, le Fond de compensation de la TVA est en diminution (traduction de la part importante des dépenses d'investissement pour Château Rouge en 2021, soumis à déclaration directe à la TVA).

Pour financer ces investissements, la ville a eu recours à deux emprunts de 2 millions profitant des taux d'intérêts encore intéressants lors du premier semestre 2022.

A noter, le montant toujours élevé des subventions perçues correspondant essentiellement aux financements attendus notamment pour Château Rouge.

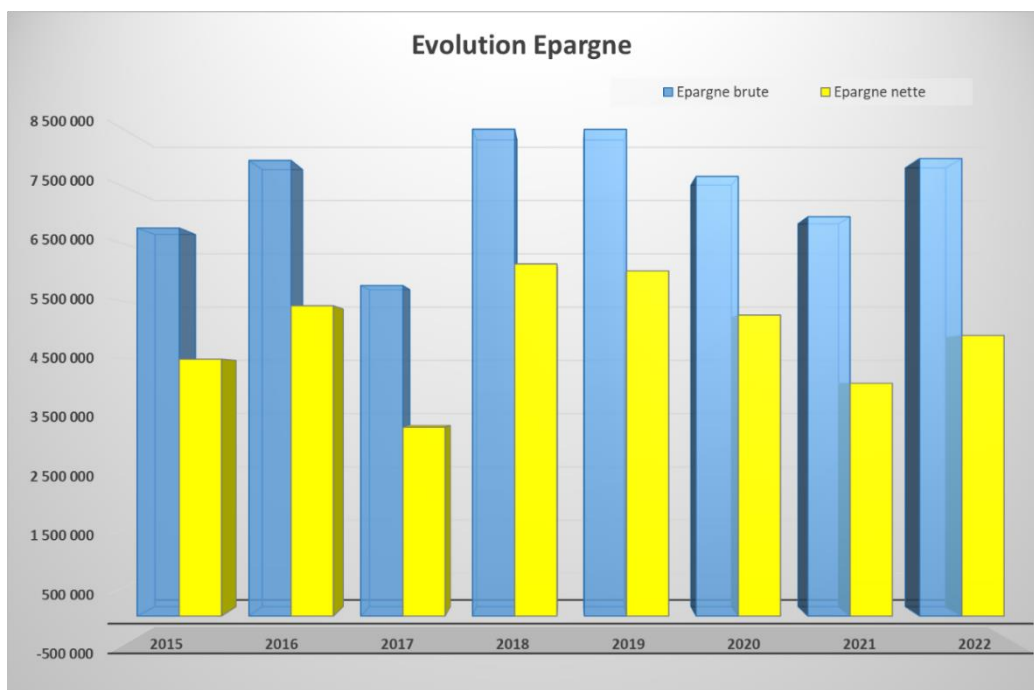
La commune continue à rechercher le meilleur niveau de subvention en provenance de toutes les sources possibles. Un nouveau service mutualisé, mis en place avec Annemasse Agglomération, spécialisé dans la recherche de subvention illustre notre volonté de mobiliser toutes les sources de financement potentielles.

VI - Evolution des dépenses d'investissement et de l'épargne



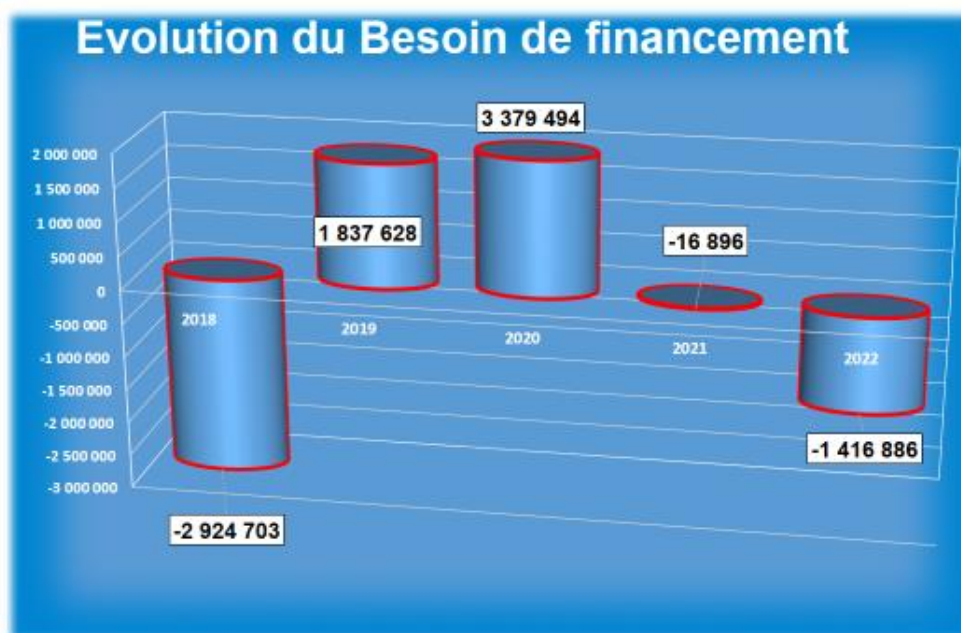
Bien que l'année 2022 marque une diminution temporaire des dépenses d'investissement, ce graphique traduit la hausse du niveau d'investissement sur la période 2019 – 2022 par rapport à 2015 – 2018.

En effet, la moyenne des dépenses d'investissement augmentent d'environ 5 millions démontrant l'accroissement du niveau d'investissement de la Ville.



Le niveau d'épargne 2022 se redresse par rapport à 2021 mais reste inférieur à celui de 2020 concernant l'épargne nette (après remboursement de la dette). Notre épargne 2022 s'élève à presque 8 millions sans toutefois retrouver les valeurs de 2018 et 2019, c'est-à-dire avant les effets de la pandémie Covid.

VII - Evolution du besoin de financement



Le besoin de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice. Le calcul intègre la capacité d'autofinancement parmi les ressources d'investissement.

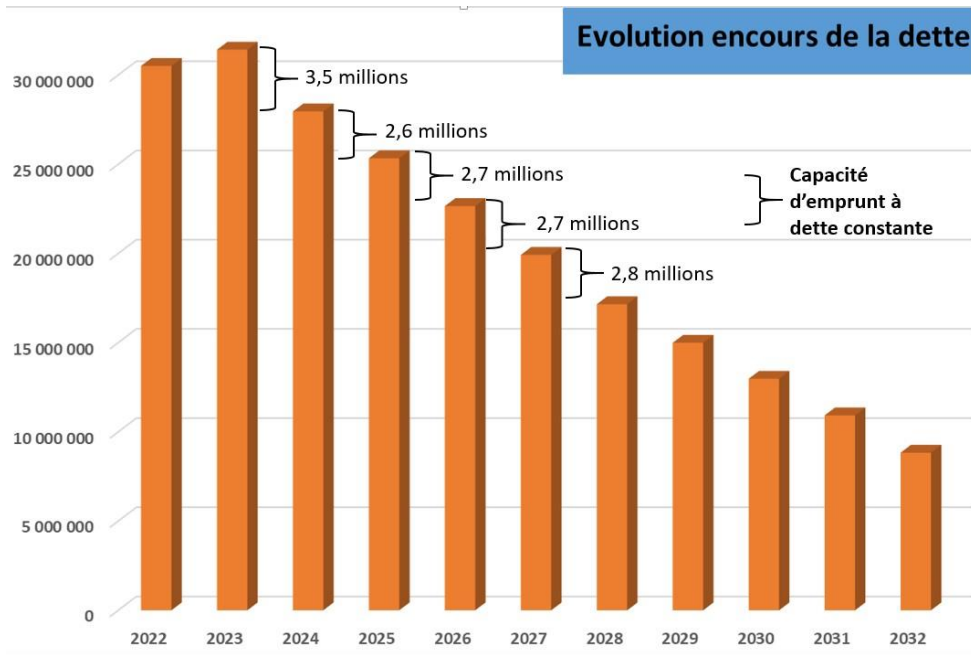
Le besoin de financement est couvert par la variation de la dette et/ou par les « réserves » internes à la collectivité que constitue le fonds de roulement.

Si, au contraire, les ressources (hors emprunts) sont supérieures aux dépenses (hors remboursements d'emprunts), le besoin de financement est négatif.

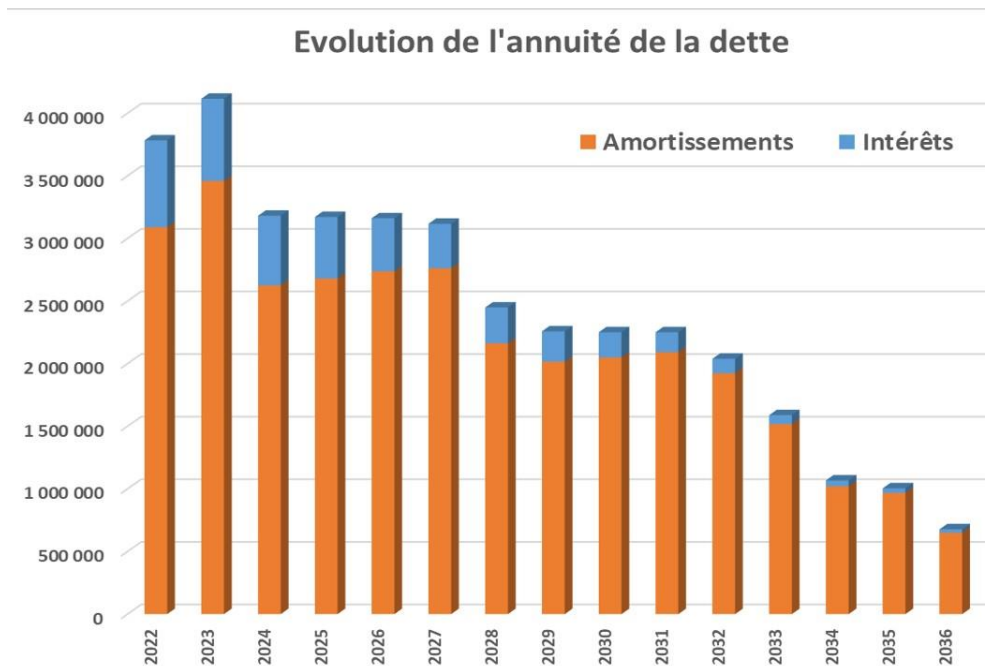
Il constitue alors une capacité de financement. Cette marge de manœuvre financière est conservée en fonds de roulement pour financer les investissements futurs.

Ainsi, notre besoin de financement négatif de – 1.417 K€ en 2022 traduit une capacité de financement dégagée supplémentaire qui va alimenter le fonds de roulement de la Ville.

I - Profil d'extinction de la dette et évolution de l'annuité



Le profil d'extinction de la dette permet d'envisager un recours à l'emprunt à hauteur de 3,5 millions en 2023 et environ 3 millions d'emprunts annuels de 2024 à 2027 à dette constante.



Toutefois, la diminution importante, dès 2024, de l'annuité de la dette de plus de 800.000 € permet d'envisager un emprunt annuel, légèrement, supérieur d'un montant proche de 5 à 5,5 millions. Cela entrainerait une légère augmentation de l'encours de la dette sans remettre en cause les équilibres financiers et le ratio de désendettement.

II - Besoins pour les années à venir – Fonctionnement / Investissement

Des besoins importants en fonctionnement pour répondre aux attentes des habitants



Un programme d'investissement ambitieux pour répondre aux défis de notre territoire



Les investissements envisagés ne peuvent pas être financés par le seul recours aux subventions et à l'emprunt et nécessitent un fort niveau d'autofinancement pour les années à venir.

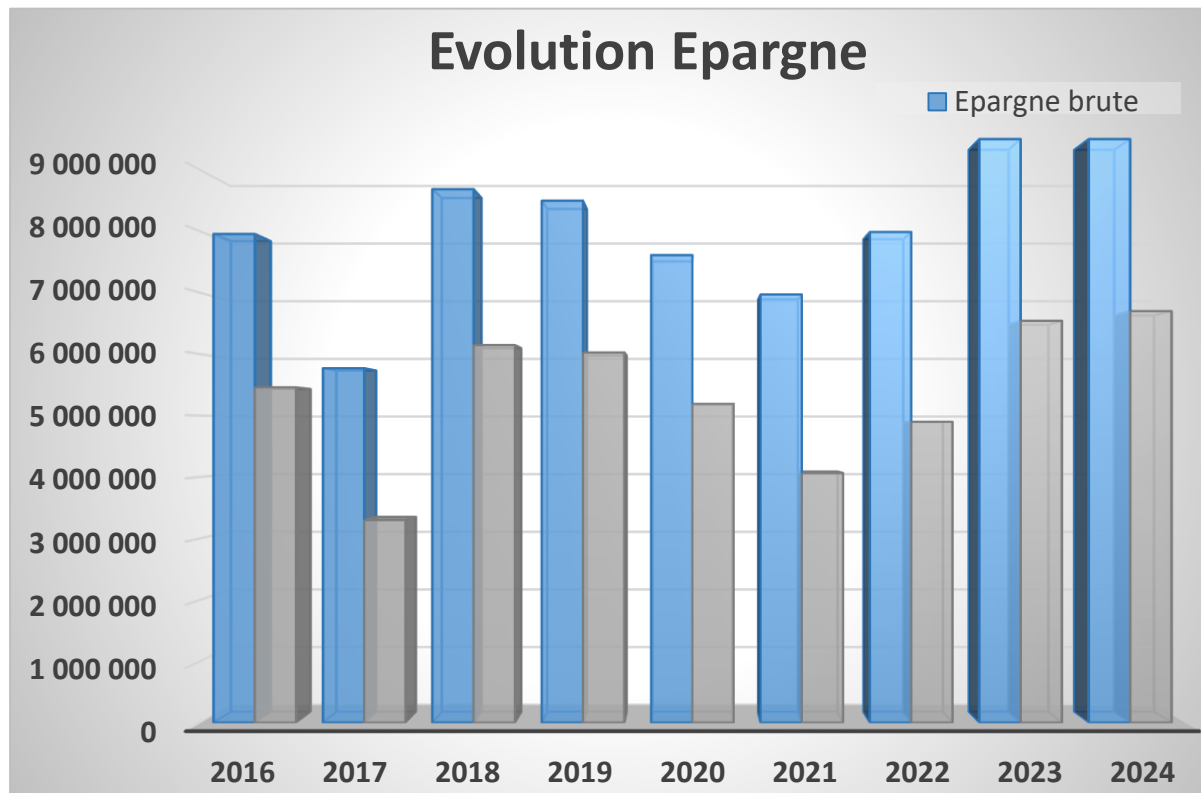
En effet, la dégradation des conditions d'emprunt et la volonté de la ville de recourir à celui-ci de manière raisonnée sans dégrader trop fortement le ratio de désendettement conduisent à privilégier une augmentation de l'autofinancement dès 2023.

Ainsi, les besoins de financements à venir en fonctionnement et la nécessité de conforter l'autofinancement font apparaître un besoin de recettes supplémentaires de plus de 3,2 millions. C'est pourquoi il est envisagé une hausse de la fiscalité à hauteur de cette somme qui pourrait se traduire de la manière suivante.

III - Simulation de la fiscalité

Evolution des produits d'imposition 2023							
	Taux 2022	Taux 2023 Simulé	Bases Attendues Pour 2023 *	Produit attendu taux 2022	Produit attendu taux 2023	variation	variation produit
FB	31,53%	37,21%	53 400 000	16 837 020	19 867 684	5,68%	3 030 664
THRS	14,97%	17,66%	4 808 900	719 892	849 473	2,69%	129 581
FnB	33,78%	39,86%	42 700	14 424	17 020	6,08%	2 596
<i>majoration TH (résidences secondaires)</i>				<i>411 500</i>	<i>485 570</i>		<i>74 070</i>
Produit Total				17 982 836	21 219 747		3 236 911
En 2023, la règle entre les taux implique que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne peut augmenter plus que les taxes foncières.							
* Estimations							

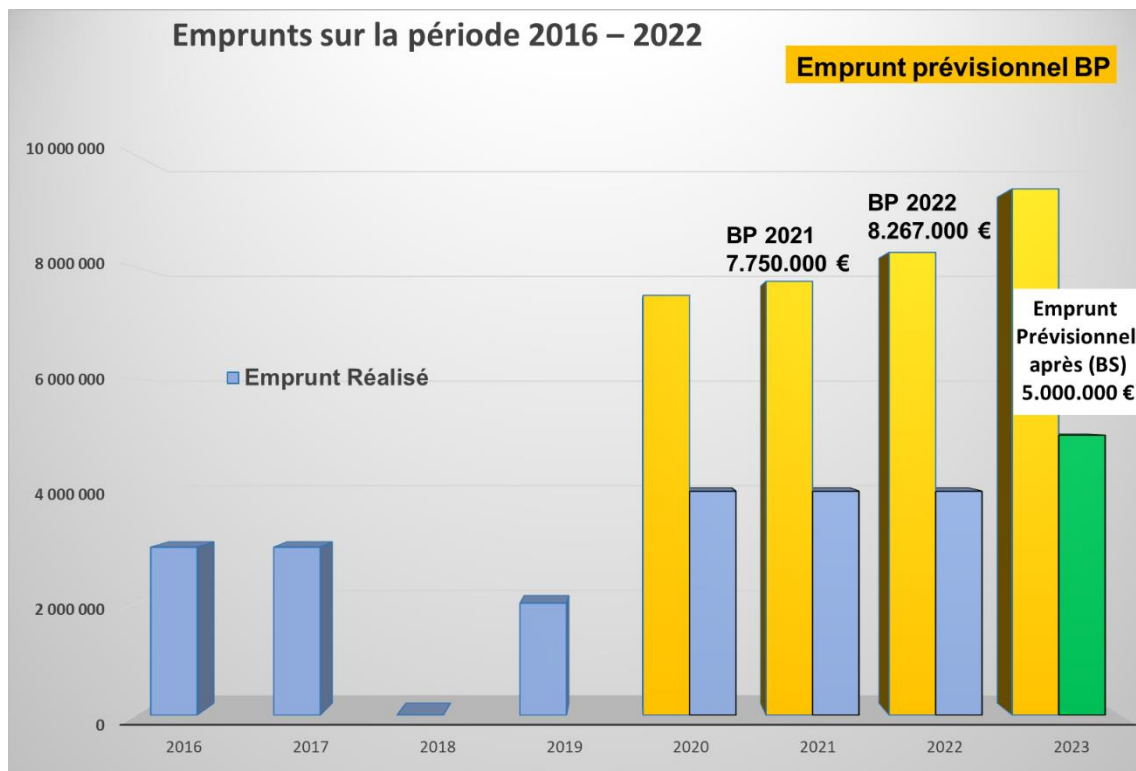
IV - Prospective pour l'épargne et l'emprunt



Cette simulation permettrait un accroissement significatif de notre épargne, dès 2023, celle-ci pourrait approcher les 10 millions d'euros permettant d'assurer un autofinancement important autorisant un recours à l'emprunt maîtrisé.

En effet, la forte dégradation des conditions d'emprunt en 2022 semble devoir se poursuivre, au moins en 2023, avec des taux affichés en janvier 2023 supérieurs à 4,5% pour les taux fixes et 4,75 % pour une durée de 10 à 20 ans.

Cette évolution des taux conduit à privilégier l'autofinancement afin de ne pas faire peser durablement sur le budget de la ville des intérêts importants qui eux-mêmes affecteraient l'épargne future de la Ville.



Cette proposition conduirait à inscrire un montant d'emprunt proche de 9,3 millions d'euros au budget primitif 2023, somme qui serait ramenée à moins de 5 millions au budget supplémentaire avec la reprise des excédents 2022.

Ainsi, le recours à l'emprunt resterait mesuré pour 2023 dans la lignée des sommes mobilisées les années précédentes (4.000.000 € de 2020 à 2022).

Éléments de prospective financière

Les différents éléments financiers présentés nous permettent d'envisager un niveau d'investissement supérieur à 21 millions par an sur la période 2021-2026.

Ce niveau d'investissement est rendu possible par l'accroissement de l'autofinancement qui s'élèverait à environ 10 millions en 2023 et à un recours raisonné à l'emprunt.

Ce financement s'accompagne d'une politique volontariste de recherche de subventions pour permettre de financer une partie toujours plus importante de nos projets.

Cette proposition d'évolution de la fiscalité permettrait de préserver une situation financière saine pour le long terme tout en faisant face aux besoins croissants des habitants et aux défis de demain.

PROSPECTIVE PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT

Dans un contexte contraint pour les finances publiques, la gestion rigoureuse du budget de la ville permet de garantir la qualité de service public rendu aux habitants et leur accès en toute équité.

En maîtrisant nos dépenses de fonctionnement et notre endettement, notre gestion permet également de garantir les capacités d'investissement pluriannuel indispensables au développement durable, dynamique et solidaire de notre ville.

Les axes d'engagements de l'action municipale portée par la majorité traduisent :

- la priorité donnée à la transition écologique,
- la priorité donnée à la compensation des inégalités sociales, éducatives et culturelles
- la priorité donnée à un urbanisme durable, garant de la qualité de vie en ville

La PPI, partie intégrante du rapport d'orientation budgétaire, reflète ces différents axes.

Prévisions pluriannuelles d'investissement

- Les prévisions pluriannuelles d'investissement représentent une vision prospective et synthétique des investissements.
- Elles traduisent la volonté politique de l'équipe municipale qui porte des investissements importants.
- Elles sont réactualisées tous les ans en fonction des réalisations intervenues au cours des exercices budgétaires, des évolutions des projets et des réactualisations de prix.
- Elles représentent un potentiel d'aides à l'investissement important

Une prospective structurée en 2 catégories d'un montant de 127,7 M€ sur 6 ans.

- **Les grands projets pour un montant évalué à 82,1 M€ (2021-2026)**

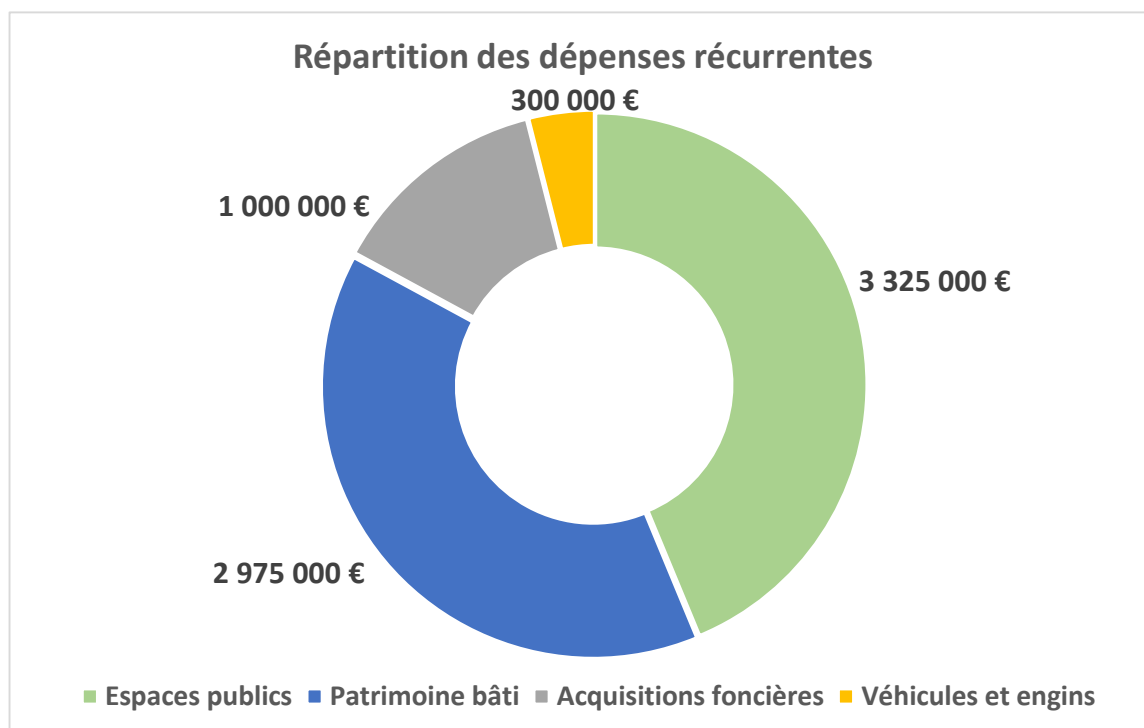
Classés en fonction de leur degré d'avancement et par politique publique.

- Opérations terminées
- Travaux et études en cours

- **Les dépenses récurrentes à hauteur de 7,6 M€/an soit 45,6 M€ au total**

- Renouvellement voirie, trottoir, parking
- Réseaux et électricité sur les espaces publics
- Sécurisation et aménagements cyclables et modes doux
- Opérations d'amélioration de l'espace public < 500 k€
- Aménagements de parcs, espaces verts, jardins familiaux
- Accessibilité bâtiment
- Opérations de gros entretien et d'amélioration du bâti < 500 k€
- Opérations d'amélioration des équipements < 500 k€
- Acquisitions foncières et portage foncier
- Véhicules et engins
- Etudes diverses tous services
- Subventions d'équipement
- Mobilier et équipements tous service

Les dépenses récurrentes (7,6 M€/an)



Prévisions pluriannuelles d'investissement (2021-2026) – 127,7 millions d'euros

GRANDS PROJETS - OPERATIONS TERMINEES		14 190 748 €
CULTURE	Extension Château rouge	5 011 173 €
ENFANCE EDUCATION JEUNESSE	Extension École Mermoz	3 619 630 €
SPORTS	Gymnase des Hutins	2 497 943 €
SOLIDARITES	Maison de la santé - aménagement locaux	1 605 817 €
	Maison de la santé – acquisition pôle emploi	465 145 €
ESPACES PUBLICS ECOLOGIE URBAINE	Foncier parc Mila Racine	601 915 €
	Tram – phase 1	329 067 €
	Aménagement du quartier de Livron	60 056 €

GRANDS PROJETS - TRAVAUX / ETUDES EN COURS - PREVISIONS		67 941 000 €
ESPACES PUBLICS ECOLOGIE URBAINE	Piétonnisation	11 196 000 €
	Tram – phase 2	3 462 000 €
	Passerelle sur l'Arve	3 459 000 €
	PEM (travaux)	2 329 000 €
	Chablais Parc foncier + travaux	1 660 000 €
	Ecoquartier Château Rouge - Déficit de ZAC et EP	1 265 000 €
	Rue du Vernand (foncier + travaux)	1 261 000 €
	Péricentrique entre Etoile et Amoureux	1 214 000 €
	Opération connexes tram (carrefour Aubrac / Verdun)	1 000 000 €
	Aménagement parc Mila Racine rue du Salève	968 000 €
	Espace public Gauguin / Ferré ...	967 000 €
	Écoquartier de château rouge (foncier)	747 000 €
	Serres urbaines / Agriculture urbaine : terrains	638 000 €
	Réaménagement Av.Ferry (Vaillat/Bonneville)	570 000 €
	Serres urbaines / Agriculture urbaine : ferme	480 000 €
	ZAC Étoile Baud Favre Taponnier, aire de jeux Zola	320 000 €
	Nœud d'Etrembières secteur Arve Brouaz	254 000 €
	Aménagement parc du Brouaz	145 000 €
	ZAC Étoile Participation au déficit	92 000 €
	Cœur de quartier Romagny (plaine de jeux)	30 000 €
ENFANCE EDUCATION JEUNESSE	École Louise Michel (travaux)	18 630 000 €
	Maison Nelson Mandela – Rénovation thermique	1 712 000 €
	Ecole Louise Michel (acquisition EPF)	1 410 000 €
	Pôle petite enfance – Rénovation thermique	1 255 000 €
	Mermoz : extension restaurant et réhabilitation	1 000 000 €
	Centre de loisirs MJC	50 000 €
	Rénovation Ecole Bois Livron (élém/mat)	20 000 €
URBANISME	Aménagement parc du Brouaz - Acquisitions	785 000 €
	Immeuble rue 18 août 1944 (Acquisition)	593 000 €
	Îlot Deffaugt	500 000 €
BATIMENTS	Locaux Parcs et Jardins phase 2	1 104 000 €
	CTM	770 000 €
	Hôtel de ville – rénovation thermique + réagencement	50 000 €
TRANQUILLITE PUBLIQUE	Locaux Tranquillité Publique	4 563 000 €
CULTURE	Maison des Mémoires	1 109 000 €
	Rénovation de l'auditorium	380 000 €
	Local Romagny	310 000 €
	Espace Culturel et Citoyen Villa Tiberghien	100 000 €
SPORTS	Terrain de rugby synthétique	1 110 000 €
	Stade Jeantet Mise aux normes / club house foot	250 000 €
	Boucles sportives	150 000 €
SOLIDARITES	Epicerie sociale	33 000 €

PRÉVISIONS PLURIANNUELLES D'INVESTISSEMENT (2021-2026)	
TOTAL GRANDS PROJETS	82 131 747
TOTAL DEPENSES RECURRENTES	45 600 000
TOTAL	127 731 747

CONCLUSION

L'Europe et la France connaissent une poussée inflationniste décuplée par la crise énergétique et les multiples conséquences de la guerre contre l'Ukraine. Notre bassin de vie transfrontalier fait face aux mêmes pressions qui impactent aussi fortement les finances publiques.

Les inégalités sociales sont sur notre territoire fortement marquées. La Ville d'Annemasse s'engage à assurer des services publics répondant aux besoins de tous les habitants et à porter les investissements nécessaires à la mutation continue de nos espaces publics et aux habitats plus durables et plus écologiques envisagés.

Les besoins des habitants sont croissants par nature, car notre territoire est historiquement avantagé et déséquilibré par sa situation frontalière. Il est indispensable de développer nos réponses en service public pour les accompagner et les soutenir : accueil en petite enfance, augmentation des capacités en restauration scolaire et périscolaire, aménagements pour la vie quotidienne, propreté, végétalisation, tranquillité et actions solidaires. De plus notre programme d'actions municipales d'accompagnement à l'accès aux services publics, à l'éducation, à la culture, au sport, à l'accès aux droits se poursuit.

Les recettes de fonctionnement en 2022 montrent une augmentation. C'est surtout un effet de rattrapage des années marquées par la pandémie Covid plutôt qu'une tendance à la hausse sur le moyen terme.

Afin de ne pas impacter encore plus les habitants les plus fragiles déjà touchés par la crise, nous choisissons de ne pas augmenter les tarifs de nos services et de renoncer aux recettes correspondantes.

Nous avons à répondre aux défis fondamentaux qui marquent notre territoire par des perspectives d'investissements ambitieux et durables :

- Accompagner l'évolution de la mobilité et des usages,
- Développer la piétonisation
- Approfondir la transformation durable et verte des espaces publics
- Assurer le développement des groupes scolaires et des services liés à l'école
- Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Soutenir les équipements sportifs et culturels.

Face à ces perspectives de dépenses de fonctionnement et de dépenses d'investissement notre volonté de gestion rigoureuse et saine nous engage à ne pas laisser s'alourdir nos finances et notre dette. Nous aurons dans les prochaines années des efforts conséquents d'investissement à faire, mais également de fonctionnement sur plusieurs années. Ni la dégradation de notre capacité d'épargne, ni le recours massif à l'emprunt ne sont envisageables. Alors que l'Etat se désengage d'un soutien financier actif aux collectivités territoriales, nous choisissons de continuer de faire progresser Annemasse sans hypothéquer son avenir. Dès lors, pour pouvoir maintenir notre capacité d'épargne future et pour porter l'ensemble des investissements envisagés, nous disposons d'une solution équilibrée avec une augmentation de l'impôt, outil redistributif.

En s'appuyant sur notre capacité d'action budgétaire et financière, renouvelée par une hausse raisonnée des impôts, notre ville pourra faire face aux défis fondamentaux de notre territoire et concrétiser encore notre identité de ville durable, innovante et attractive, inclusive et solidaire.

